

Modalités d'accréditation à la Nuit de la Solidarité

Jeudi 15 février 2018

Annoncée par Anne Hidalgo lors de ses vœux 2018, la première « Nuit de la solidarité » se tiendra le jeudi 15 février, de 20h à 1h, en partenariat avec les acteurs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, en particulier les associations du secteur social.

Elle permettra un décompte objectif et anonyme des personnes en situation de rue, avec pour but d'améliorer les réponses qui leur sont apportées et qui engagent l'ensemble des Institutions, etc. 1700 Parisiennes et Parisiens volontaires participeront à cette opération.

**Les accréditations sont obligatoires et ferment le 14 février à 13h.
Aucune accréditation ne sera possible passé cette date.**

17h30 – 18h30 : Anne Hidalgo réunit les acteurs associatifs mobilisés et le comité scientifique, à l'Hôtel de Ville

Tour images en début de réunion

18h30 – 18h45 : Point presse d'Anne Hidalgo pour le lancement de la Nuit de la Solidarité, aux côtés des partenaires de l'opération, à l'Hôtel de Ville

TV, photographes, radios et presse écrite

19h30 – 20h : accueil de bénévoles en Mairie d'arrondissements

TV, photographes, radios et presse écrite

- Ce temps est ouvert à tous les journalistes accrédités, munis d'une carte de presse 2017 ou 2018. Pour des raisons d'organisation et de coordination, le service de presse de la Ville de Paris transmettra aux journalistes accrédités l'adresse de la Mairie d'arrondissement dans laquelle ils pourront se rendre le 15 au soir.

20h – 22h : formation des bénévoles

TV, photographes, radios et presse écrite

- Suivi du temps de formation des bénévoles en Mairie d'arrondissement et de leur départ à pied des pour entamer le décompte.

22h – 01h : maraudes

Presse écrite et radios uniquement.

- La Ville de Paris et les associations se sont fixées pour priorité le respect des personnes sans-abri, tant dans leur dignité que dans leur anonymat. Pour cette raison, les TV et les photographes ne seront pas autorisés à suivre les maraudes et leurs échanges avec les sans-abris.

- Les TV et les photographes pourront toutefois faire des images d'illustration au départ des équipes puis dans la rue à distance importante des maraudes.
- Les radios et presse écrite pourront quant à eux suivre les maraudes : chacun se verra orienté par le service de presse vers un binôme de travailleur social et de volontaire.

01h – 01h15 : débriefe de l'opération

TV, photographes, radios et presse écrite

- Tous les journalistes accrédités seront invités à un court débriefe de l'opération, aux alentours de 1h du matin. Il est important de noter que les données du recensement ne seront pas encore centralisées et qu'aucun chiffre ne sera alors connu.

Les Parisiennes et Parisiens volontaires signeront une charte d'engagement éthique pour participer à l'opération qui rappelle ces principes et leurs modalités de sa mise en œuvre. Tous les participants s'engagent notamment à respecter le sommeil des personnes rencontrées, à garantir leur anonymat et la confidentialité des données recueillies, à ne communiquer aucune information relative à la situation des personnes rencontrées, à ne collecter, réaliser ou diffuser aucune image des personnes rencontrées ainsi que la plus grande réserve dans l'utilisation des réseaux sociaux avant, pendant et après l'opération.

Contact presse : Ismail Mansouri / presse@paris.fr / 01 42 76 46 52